L’Afssaps suspend les AMM des spécialités contenant du méprobamate seul

Compte Test - 2011-10-05 21:08:00 - Vu sur pharmacie.ma

L'Afssaps a informé mercredi les médecins et les pharmaciens de la suspension des AMM des spécialités renfermant du méprobamate seul, et ce à compter du 10 janvier 2012. Cette décision a été prise suite à la procédure nationale de réévaluation par l'Afssaps du bénéfice/risque de ces spécialités, en attendant les résultats de l'évaluation européenne en cours. Les spécialités concernées par cette suspension sont :-EQUANIL 250 mg comprimés enrobés et EQUANIL 400 mg comprimés enrobés sécables.- MEPROBAMATE RICHARD 200 mg, comprimé et MEPROBAMATE RICHARD 400 mg, comprimé.L'Afssaps demande donc aux médecins et pharmaciens de ne plus instaurer de traitement avec ces spécialités, d'informer les patients actuellement traités que ces médicaments ne seront plus disponibles à compter du 10 janvier 2012, d'envisager dès à présent une autre prise en charge des patients et d'arrêter progressivement le traitement.Source : l'afssaps - Publication 5 octobre 2011